

2019_CT2_003

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget Principal Territoire Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement Immobilier d'Entreprise ZAC Petit Arbois"

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 27 février 2019

02_1_01

■ **Budget Principal Territoire Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement Immobilier d'Entreprise ZAC Petit Arbois"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 28 Février 2019

9883

■ Budget Principal Territoire Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement Immobilier d'Entreprise ZAC Petit Arbois"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Définition du projet

Le Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée a notamment pour vocation d'accueillir des porteurs de projets et des jeunes entreprises innovantes travaillant dans le domaine des technologies de l'environnement. Il s'agira donc de proposer une offre immobilière supplémentaire et attractive, notamment pour celles en phase de création ou de prototypage. L'objectif est de proposer un dispositif d'hébergement, d'accompagnement et d'animation de très haut niveau permettant aux jeunes entreprises innovantes d'accélérer fortement leur croissance et de créer des emplois.

Les enjeux du projet

Cette opération se décompose en deux projets structurants :

- la construction de locaux mixtes Bureaux/petits ateliers (5 à 6) à la location, dédiés aux startup innovantes (soit environ 550 m²), afin de répondre à leurs besoins en matière d'assemblage de composants microélectroniques, l'usinage et l'assemblage de pièces mécaniques ou encore le test de nouvelles formulations chimiques. Aussi, afin d'accompagner le développement des startups du Technopôle et les aider à industrialiser leurs innovations, il est nécessaire de pouvoir leur proposer cette nouvelle offre immobilière. Dans un premier temps, il est envisagé la réhabilitation de la "Villa des Gardiens", inoccupée depuis la fin du marché de gardiennage. Ce bâtiment situé en entrée de site est de plain-pied sur une surface de 130m². Il convient de le réhabiliter pour proposer des équipements à minima permettant d'y héberger des espaces d'ateliers à destination des structures implantées sur le site. Pour un coût total de 1,6 M€.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_003-
DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

- la rénovation complète de la pépinière d'entreprises ""#Cleantech"" du Technopôle, pour un coût de 1,2 M€. Les locaux actuels (1350 m²) sont vieillissants et ne correspondent plus à la dynamique d'entreprendre et d'innover : ils doivent être rénovés pour correspondre aux standards actuels et aux attentes des créateurs d'entreprises. Une première phase pourra porter sur la réhabilitation du rez-de-jardin (espaces d'ateliers d'environ 200m²).

Ces opérations sont source de recettes (loyers autour de 110 €/m²/an).

Coût de l'AP : 2 800 000,00 €

Financement :

CP 2019 : 550 000,00 €

CP 2020 : 1 150 000,00 €

CP 2021 : 1 100 000,00 €

Pour cela il est nécessaire de créer une autorisation de programme d'un montant de 2 800 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant de 2 800 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI9047 « Développement Immobilier d'entreprises ZAC du petit Arbois » afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement DI9047 « Développement Immobilier d'entreprises ZAC du petit Arbois » pour un montant de 2 800 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI9047P « Développement Immobilier d'entreprises ZAC du petit Arbois »

Montant total de l'AP : 2 800 000 € T.T.C

CP 2019 : 550 000 € T.T.C.

CP 2021 : 1 100 000 € T.T.C.

CP 2020 : 1 150 000 € T.T.C.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget Principal Territoire Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement Immobilier d'Entreprise ZAC Petit Arbois"

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190227-2019_CT2_003- DE Date de télétransmission : 06/03/2019 Date de réception préfecture : 06/03/2019
